eau 17
Votre service public de l'eau

Saintes, le 07 mai 2026

Madame le Maire
MAIRIE
Rue de la République.
17190 SAINT GEORGES D'OLERON

Objet : Régularisation foncière
Commune de SAINT GEORGES D'OLERON
Assainissement
N. Réf : Céline JEAN

Madame le Maire,

Les stations d'épuration de Chaucre et du Bourg, ouvrages d'Eau 17, sont implantées sur des terrains appartenant à la commune de Saint Georges d'Oléron.

Les parcelles concernées sont les suivantes :

- Chaucre : section HM 52, 53, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 63, 64, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 79, 80, 81 et 82 pour une contenance totale de 01ha 84a 26ca.
- Le Bourg : section AC n°6, 7, 19, 23, 158 et 160 pour une contenance de 01ha 47a 19ca.

Vous trouverez ci-joint les plans vous permettant de situer ces ouvrages.

Je vous propose de régulariser cette situation par l'établissement d'un acte administratif aux frais d'EAU 17 et de bien vouloir prendre une délibération acceptant la remise à titre gratuit des terrains occupés par la station d'épuration et délégant tous pouvoirs à Madame le Maire pour la signature de l'acte.

Restant à votre disposition pour toutes précisions complémentaires,

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur Adjoint,

Jérôme PITHON

Eau 17
131 Cours Genêt – CS 50517 – 17119 SAINTES CEDEX
Internet : www.eau17.fr – email : secretariat@eau17.fr
Tél. : 05.46.92.72.72

TVA FR 452 517 01 819 – SIRET 251 701 819 00012 – APE : 3600 Z